

REGLEMENT OFFICIEL

Concours SLEEP ART SHOW

PREAMBULE

SLEEP ART SHOW est un concours artistique créé par la société ResMed SA au capital de 46 050 000 €, siège social : 2 rue Maurice Audibert, 69800 St Priest.

A l'occasion de sa future installation dans de nouveaux locaux situés au sein du Parc technologique de St Priest « ILENA PARK », ResMed souhaite intégrer l'art dans l'environnement de travail quotidien de ses collaborateurs.

C'est dans ce contexte que ResMed sollicite de jeunes artistes lyonnais pour créer des œuvres d'arts qui seront, une fois primées, exposées de manière permanente au nouveau siège de la société.

1 - OBJET

Le présent règlement porte sur les conditions d'organisation et de participation au concours **SLEEP ART SHOW**.

Les œuvres admises à concourir doivent impérativement s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- ✓ Peinture
- ✓ Sculpture
- ✓ Photographie

Chaque candidat ne pourra remettre plus d'une œuvre par catégorie (maximum 3 œuvres par candidat).

Dans chaque catégorie, aucune restriction n'est imposée en terme de choix des matériaux, type de peinture, format & type de toile, couleur, etc.

2 - THEMES DU CONCOURS

Les œuvres admises à concourir doivent impérativement porter sur l'un ou les 2 thème(s) suivant(s) :

- ✓ Le Sommeil
- ✓ La Respiration

L'interprétation artistique de ces thèmes est laissée à l'inspiration des candidats.

Chaque candidat devra pouvoir, le cas échéant et à la demande expresse du jury, expliquer sa propre interprétation du thème choisi dans son œuvre proposée.

3 – CANDIDATURES

Le concours **SLEEP ART SHOW** est ouvert à tous les candidats répondant aux conditions suivantes :

- ✓ Etre âgé de moins de 40 ans
- ✓ Résider en région lyonnaise
- ✓ Etre étudiant (dernière ou avant dernière année) ou diplômé d'une école d'arts de la région lyonnaise, ou artiste professionnel exerçant dans la même région.

Chaque candidat ne pourra remettre plus d'une œuvre par catégorie (maximum 3 œuvres par candidat).

Chaque candidat devra retourner un dossier de candidature dûment rempli et signé **au plus tard le Vendredi 12 Mai 2006** à :

LIBR' COM, Concours SLEEP ART SHOW, 8 rue Eugène Guillemin, 69500 Bron.

Aucune candidature ne pourra être retenue au-delà de cette date.

4 – PRIX ET DOTATIONS

Le concours **SLEEP ART SHOW** sera doté des prix suivants, toutes catégories confondues :

- | | |
|----------------------------------|-------------|
| ✓ Prix du Grand Jury ResMed | 4.000 euros |
| ✓ Prix des invités ResMed | 2.500 euros |
| ✓ Prix des collaborateurs ResMed | 1.500 euros |

Les œuvres primées resteront la propriété définitive de ResMed.

En plus des œuvres primées, le Grand Jury ResMed se réserve la possibilité d'acquérir toute œuvre de son choix, au prix unitaire pré-établi de 600 euros.

5 – JURY

Les œuvres proposées par les candidats seront pré-sélectionnées par un Comité de Pré-Sélection

Le grand Jury ResMed sera composé de 2 personnes de la Direction de l'entreprise, ainsi que d'un représentant de l'Ecole des Beaux Arts de Lyon.

Le Prix des invités ResMed sera délivré par un vote des invités lors de la soirée d'inauguration des nouveaux locaux de ResMed.

Le Prix des collaborateurs ResMed sera délivré par un vote des collaborateurs ResMed.

6 – LIVRAISON

Tous les candidats retenus pour participer au concours seront invités à une réunion d'information et d'ouverture du concours le 30 Mai 2006.

Les candidats devront ensuite livrer leur(s) œuvre(s) pour la pré-sélection entre le 1^{er} et le 8 Septembre 2006, au siège de ResMed (*nouveaux locaux*). Aucune œuvre éventuellement livrée après la date limite ne sera admise à concourir.

Les oeuvres seront remises contre décharge, et devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- ✓ Les peintures et photographies devront être impérativement encadrées. Le type d'encadrement est laissé au libre choix des candidats.
- ✓ Les sculptures ne devront pas excéder une hauteur de 150 cm et devront être livrées sur socle.
- ✓ Les œuvres livrées devront porter une étiquette au verso, comportant les noms et prénoms du candidat, ainsi que le nom qu'il aura attribué à son œuvre.

7 – REMISE DES PRIX

Les Prix seront remis à l'occasion de la Soirée d'Inauguration des nouveaux locaux de ResMed, le Jeudi 12 Octobre 2006.

Les candidats dont les œuvres auront été retenues par le Comité de Pré-sélection, seront invités à participer à cette soirée.

La liste des œuvres éventuellement retenues par le Grand Jury ResMed pour être acquises par ResMed, sera publiée à l'issue de la remise des prix.

8 – DISPOSITIONS DIVERSES

Les œuvres primées resteront propriété définitive de ResMed, qui pourra en faire l'usage que bon lui semblera.

Les œuvres non primées, non retenues pour l'acquisition par ResMed, ainsi que les œuvres non retenues par le Comité de Pré-Sélection, seront rendues à leurs propriétaires respectifs, au siège de ResMed. Elles seront disponibles à compter du 16 Octobre 2006, jusqu'au 31 Octobre 2006. Au-delà de cette date, les œuvres non réclamées resteront propriété définitive de ResMed, sans qu'il puisse lui être réclamé aucune indemnité de quelque sorte, ou pour quelque motif.

ResMed se réserve la possibilité de modifier la date de la soirée d'Inauguration et de remise des prix, à sa convenance et pour quelque raison propre, sans préjudice pour le bon déroulement du concours.

Les décisions des différents jurys sont souveraines, et susceptibles d'aucune procédure de recours.

L'acte de candidature vaut acceptation totale par le candidat, sans aucune réserve ni restriction, de l'intégralité des termes du présent règlement et de ses éventuelles modifications à venir.